
**DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO 1 DE GAZIFÈRE À LA FÉDÉRATION
CANADIENNE DE L'ENTREPRISE INDÉPENDANTE (FCEI) RELATIVE À LA
DEMANDE PORTANT SUR L'ÉVALUATION DU MÉCANISME INCITATIF
DE GAZIFÈRE EN VUE DE SON RENOUVELLEMENT À COMPTER DU 1 ER
JANVIER 2019**

DOSSIER R-3990-2016

Question 1

Référence :

- (i) Mémoire de la FCEI, page 7
- (ii)

Préambule :

(i)
« (...) Par exemple, en 2006, l'impact moyen d'un client sur le coût de service au plan de développement était de 567 \$ à l'an 1 du plan pour décroître jusqu'à 501\$ à l'an 5 du plan 2010).»

Questions :

- 1- Veuillez donner toutes les références aux dossiers utilisés et les éléments de calculs ayant mené au montant de 567 \$ et 501 \$.
- 2- Veuillez indiquer, selon la FCEI, ce que comporte le coût de 567 \$ (ou 501 \$). Veuillez produire une liste précise des éléments de coûts ainsi que le montant associé à chacun d'eux.
- 3- Veuillez indiquer si ce coût par client fait une différence entre les types de clients, soit les clients résidentiels, commerciaux et industriels ou s'il s'agit d'un coût moyen peu importe le type de clients.